CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ILE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ILE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 11 e jour du mois de septembre 2023, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absences :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Résolution : Renouvellement – Entente-réception et traitement des boues d'installations septiques-Ville de Québec

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. Résolution : Fin de l'entente-premiers répondants

TRAVAUX PUBLICS & VOIRIE

8. Résolution : Contrat de déneigement 2023-2025-Cœur du village
9. Résolution : Contrat de déneigement 2023-2025-Secteur Ouest
10. Résolution : Achat -Remorque K-Trail

HYGIÈNE DU MILIEU

11. Résolution : Réparation -Pompe-Xylem

LOISIRS & CULTURE

12. Résolution : Achat – Étagère section enfants

DIVERS

13. Comptes à payer
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 2079-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 2080-23

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7AOÛT 2023

Il est **proposé** par Olivier Parent et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'août **2023** : 12
Coût des travaux : 172 520 $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NO : 2081-23

6. RENOUVELLEMENT – ENTENTE; RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES – VILLE DE QUÉBEC

Il est **proposé** par Marion Richard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à signer l'entente concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées au tarif de 31 $ du mètre cube pour l'année 2023 et selon l'indexation pour les années subséquentes.

La présente entente est valide pour une période de deux ans débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2025. À son échéance, elle se renouvelle d'année en année pour trois (3) périodes successives d'une année chacune à moins que l'une ou l'autre des **PARTIES** n'avise l'autre au moins trente (30) jours avant l'échéance de son intention d'y mettre fin

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NO : 2082-23

7. FIN DE L'ENTENTE – PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Municipalité est en processus de former une première cohorte de Premiers Répondants et que la formation devrait être terminer d'ici la fin de l'année 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'aviser la municipalité de Saint-Jean que la municipalité de Saint-Laurent mettra fin le 31 décembre 2023 à l'actuelle entente signée le 9 octobre 2019, tel que stipulé à l'article 5 de cette dernière.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO : 2083-23

8. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2025- CŒUR DU VILLAGE

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont répondu à l'appel d'offres sur invitation pour le déneigement du secteur du cœur du village pour 2023-24 et 2024-25 soit;

ENTREPRISE	2023-24	2024-25
Déneigement des Tropiques	95 859,90 $	100 652,90 $
Denis Thivierge - maraîcher	50 500,00 $	52 500,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc-André Goulet et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement pour le cœur du village à Denis Thivierge maraîcher au montant de 50 500 $ pour l'hiver 2024 et 52 500 $ pour l'hiver 2025 avant les taxes et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 2084-23

9. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2025- SECTEUR OUEST

ATTENDU QU'une (1) entreprise a répondu à l'appel d'offres sur invitation pour le déneigement du secteur Ouest du village pour 2023-24 et 2024-25;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement de la rue des Sorciers, de l'entrée de la piste de ski de fond ainsi que de la citerne no. 8 à Déneigement TJ (Yannick Tailleur) pour la somme annuelle de 11 825 $ avant taxes et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 2085-23

10. ACHAT – REMORQUE K-TRAIL

ATTENDU QUE la remorque servant à transporter les tondeuses d'un site à l'autre n'est plus réparable;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner l'achat d'une remorque K-Trail provenant de Remorque Québec Inc. pour la somme de 5023 $ avant les taxes et dont les deniers proviendront du fonds de roulement et qui sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION NO : 2086-23

11. RÉPARATION – POMPE - XYLEM

ATTENDU Qu'à la suite de l'entretien annuel, il a été noté que la pompe du poste de pompage no. 2 nécessite le remplacement de certains joints d'étanchéité et autres pièces;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la soumission de XYLEM au montant de 3 094 $ avant les taxes applicables et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

LOISIRS & CULTURE

RÉSOLUTION NO : 2087-23

12. ACHAT – ÉTAGÈRE SECTION ENFANTS

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser l'achat d'étagères pour le secteur enfants de l'entreprise RaySource pour la somme de 2 150 $ avant les taxes et dont les fonds proviendront du Fonds réservé – Bibliothèque (59 13100 000)

DIVERS

RÉSOLUTION NO : 2088-23

13. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (38 782,74$) et le paiement des comptes (172 991,51 $) totalisant 211 774,25 $ pour le mois d'août 2023 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2088-23.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

14. CORRESPONDANCE

Refinancement

15. VARIA

n/a

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 2089-23

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 50.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	YVES COULOMBE MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».